

Chapitre 2 : La civilisation de l'Égypte ancienne

Leçon 5 : Les Égyptiens face à la mort

I - La momification

Les Égyptiens croyaient qu'après la mort, une **seconde vie** était possible, semblable à la vie terrestre, à condition que le corps soit bien conservé. Il fallait pour cela accomplir un certain nombre de rites funéraires.

Leurs morts étaient **momifiés** par des embaumeurs. La momie était placée dans un sarcophage puis déposée dans un tombeau avec le nécessaire pour la vie dans l'au-delà.

II - Le jugement d'Osiris

Le défunt n'était admis à la vie éternelle qu'après le jugement des actes commis durant son existence. Le mort devait prouver son innocence devant les dieux et subir la **pesée de l'âme** devant le tribunal d'Osiris.

Si le jugement était favorable, le mort rejoignait les **Champs d'Ialou**. Dans le cas contraire, l'âme était avalée par la "grande dévoreuse" (**Ammit**).

III - Les demeures d'éternité.

D'abord, les **pyramides** étaient des tombes royales (Gizeh). Puis des pharaons se firent enterrer dans des **hypogées** (Vallée des Rois, près de Thèbes).

Les fonctionnaires se faisaient enterrer dans des **mastabas**. Près de la tombe royale se trouvait un **temple funéraire**.